

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS 809-04, 797-01 et 776-15

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par l'assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 11 avril 2022, les règlements suivants :

- 809-04 Règlement amendant le Règlement 809 constituant le comité consultatif d'urbanisme, afin de modifier la durée du mandat des membres
- 797-01 Règlement amendant le Règlement 797 sur le contrôle des pesticides
- 776-15 Règlement modifiant le Règlement 776 et ses amendements, concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité

QUE ces règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 19 AVRIL 2022.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA